

SEANCE DU CONSEIL DU 12 DÉCEMBRE 2022 À 19H00

Présents

M. André BOUCHAT, Bourgmestre
Mmes et MM. Nicolas GREGOIRE, Jean-François PIERARD, Christian NGONGANG, Valérie LESCRENIER, Carine BONJEAN-PAQUAY, Echevins
M. Gaëtan SALPETEUR, Président du CPAS
Mmes et MM. Mieke PIHEYNS-VLAEMINCK, Bertrand LESPAGNARD, Pascale MAROT-LOISE, Lydie PONCIN-HAINAUX, Samuel DALAIDENNE, Laurence CALLEGARO, Alain MOLA, Willy BORSUS, René COLLIN, Sébastien JOACHIM, Philippe-Michel PANZA, Louise MAILLEN, Jean Pierre GEORGIN, Sébastien FRANCOIS, Gauthier WERY, Nicole GRAAS, Patrice LOLY, Carole GEE, Conseillers communaux
Mme Claude MERKER, Directrice générale

Mmes et MM. Thierry GALERIN, Françoise WILLEM, Mieke PIHEYNS-VLAEMINCK (également Conseillère communale), Lydie PONCIN-HAINAUX (également Conseillère communale), Martin LEMPEREUR, Valérie BATHY, Adrien PIRONET, Barbara SCHREDER, Thomas REMACLE - Conseiller(e)s du CPAS
Mme Géraldine SANTER - Directrice générale du CPAS

Conseiller absent en début de séance: Monsieur le Conseiller Willy BORSUS (MR-MaRche2018) est arrivé au point 2.

SEANCE PUBLIQUE

1. Réunion commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale - Présentation du rapport sur les synergies 2021-2022

Conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon fixant le canevas du rapport annuel sur les synergies en exécution de l'article L1122-11, alinéa 7, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en son article 1122-11, et notamment les alinéas 3, 4, 5, 7, modifiés par le décret du 19 juillet 2018;

Conformément à l'article 26bis de la Loi organique des CPAS;

Le rapport sur les synergies et les économies d'échelle est préparé conjointement par le Directeur général de la commune et le Directeur général du Centre Public d'Action Sociale ressortissant de son territoire puis présenté à une réunion annuelle commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale.

Le Conseil commun entend la présentation exhaustive faite par les deux Directrices générales, Mesdames Claude MERKER (Ville) et Géraldine SANTER (CPAS), qui est ensuite suivie d'une discussion générale sur le sujet. Les remarques et observations principales du Conseil communal sont actées dans le rapport.

Le présent rapport sera soumis au vote dans chacun des organes respectifs: le 12/12/22 - séance de 20h00 pour le Conseil communal et le 21/12/2022 pour le Conseil de l'Action Sociale.

Monsieur le Conseiller Willy BORSUS (MR - MaRche2018) arrive en séance.

2. **Réunion commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale - Présentation du budget CPAS 2023**

Le Conseil communal et le Conseil de l'Action Sociale réunis en Conseil commun, entendent Monsieur Gaëtan SALPETEUR, Président du CPAS, commenter le Budget 2023 du CPAS, en vertu de l'article 112bis §1 al 2 de la Loi organique des CPAS du 08 juillet 1976.

Après une présentation exhaustive, une discussion générale a lieu sur ce budget. Le budget CPAS sera voté en séance plénière du Conseil communal qui aura lieu ce jour à 20h00.

La séance est levée à 20H00

Suivent les signatures :

POUR TRANSCRIPTION CONFORME :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Claude MERKER

André BOUCHAT